

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration
en date du **07 FEVRIER 2019**

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Président

Présents : M et Mmes Julien DELANNOY, Eveline BOIN, , Philippe DUMONT, Chantal CUEGNET, Fabienne CAPELLE, Fernande ANNE, Anne-Marie COQUEMPOT, THUILLIEZ Michel, Murielle LEFEBVRE, Gérard CHOCHOY, Séverine FOUACHE

Absents excusés : Olivier HENDRICK, Vincent CASTIER

La Commission Administrative

La Commission administrative adopte à l'unanimité le procès-verbal de la précédente.

Monsieur le Président souhaite avoir une pensée pour Madame HULEUX, récemment décédée, et qui avait tenu à remercier le CCAS pour son colis de Noël.

Compte de Gestion 2018

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Il donne lecture des différents montants :

Dépenses	6 847.01 €
Recettes	6 628.89 €
Soit un déficit	218.12 €
Excédent 2017	11 575.14 €
Résultat de clôture 2018	11 357.02 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Les membres du CCAS valident à l'unanimité le compte de gestion 2018.

Compte administratif du CCAS 2018

Sous la présidence d'Evelyne BOIN, vice présidente, le Conseil d'Administration examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Dépenses	6 847.01 €
Recettes	6 628.89 €
Soit un déficit	218.12 €
Excédent 2017	11 575.14 €
Résultat de clôture 2018	11 357.02 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Hors de la présence de Julien DELANNOY, Président du CCAS, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS 2018.

Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du CCAS

Monsieur le Président indique que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 laisse apparaître un excédent cumulé de 11 357.02 €

Il propose l'affectation à l'excédent reporté des 11 357.02 €.

Le Conseil d'Administration du CCAS valide à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2019 du CCAS

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 en expliquant les recettes et dépenses qui le composent. Les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement s'y élèvent chacune à 17 840.00 €. Le budget ne comporte pas de section d'investissement.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité pour le budget exposé.

Il est précisé que les dépenses vont s'accroître : les destinataires des colis des aînés sont en effet de plus en plus nombreux et les demandes de secours plus importantes.

Secours du 14 Juillet 2019 et de Noël 2019

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée du barème jusque-là utilisé pour attribution de bons de secours aux familles qui en font la demande à l'occasion du 14 juillet et des fêtes de Noël. Ce secours prend la forme d'un bon alimentaire et d'un bon de viande.

Il propose de conserver ce barème à l'occasion du 14 Juillet 2019 ainsi que des fêtes de Noël 2019. La Commission Administrative accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise avoir signé une convention avec Monsieur HALIPRE, propriétaire de la supérette de la Vallée à Remilly-Wirquin. Monsieur HALIPRE s'est engagé à ne pas délivrer d'alcool aux bénéficiaires des bons alimentation. Une telle convention n'aurait pas été possible avec un supermarché. Les membres du CCAS approuvent le fait de travailler avec Monsieur HALIPRE.

Les demandes pourront être déposées auprès du CCAS jusqu'au 28 juin 2019 inclus. Cette date sera communiquée aux administrés via le site Internet communal, par un affichage en Mairie et par une information dans le prochain bulletin municipal.

Point sur les colis des aînés 2018

Monsieur le Président indique que 170 colis ont été distribués.

7 colis personnes placées ou hospitalisées ont aussi été offerts.

Les membres du CCAS disent avoir reçu de nombreux remerciements des administrés qui sont satisfaits de leur colis.

Quelques bémols cependant :

- Les coquilles étaient petites et peu fraîches selon Monsieur CHOCHOY, dont l'avis a été conforté par plusieurs membres du CCAS
- Le camembert était trop « fait »
- La bûche n'était pas si bonne que l'année précédente.

Monsieur THUILLIEZ fait remarquer que la pintade était satisfaisante et dit avoir eu des remarques négatives quant à sa qualité en 2017.

Divers

Il est donné lecture du courrier adressé en lettre recommandée en janvier par Madame LEDUC Mélanie concernant une demande d'agrément en cession de bail pour les parcelles ZM30 et ZL29.

Les membres du CCAS ne voient aucune objection à apporter à la demande de Madame LEDUC. Dès lors, Madame LEDUC recevra prochainement un courrier du CCAS lui notifiant cette décision.

Monsieur le Président souhaite évoquer la situation d'une habitante chez laquelle il a dû intervenir en urgence le 05 janvier dernier, ses voisins ayant constaté qu'elle n'était pas allée récupérer son pain à la barrière.

Elle a été hospitalisée et un retour à son domicile n'est toujours pas prévu à ce jour. Ses animaux ont été placés en refuge.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 07 février 2019.

Le Président,
Julien DELANNOY

